

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DOWSIL RSN 0749 RESIN

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DOWSIL RSN 0749 RESIN

Numéro du produit 13649

Synonymes; marques

commerciales

DOW CORNING RSN-0749 RESIN, XIAMETER RSN-0749 RESIN

Indications sur Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre

l'enregistrement REACH d'information.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produits de beauté

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 13649

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Non Classé

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Decamethylcyclopentasiloxane >= 40.0 - <= 50.0 %

Numéro CAS: 541-02-6 Numéro CE: 208-764-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119511367-43-XXXX

Classification Non Classé

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

>= 0.05 - <= 2.6 %

Numéro CAS: 540-97-6 Numéro CE: 208-762-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119517435-42-XXXX

Classification Non Classé

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

composition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section

8 de cette fiche de données de sécurité.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Après contact avec la peau,

enlever immédiatement tout vêtement souille ou éclaboussé et se laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse résistant à l'alcool. Agents chimiques

en poudre, sable, dolomie, etc.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Silicium.

Dangers particuliers Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner

un retour de flamme. Le produit augmente le risque d'incendie et peut accélérer la combustion. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se

produire. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Evacuer la zone.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eliminer toute source d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter tout déversement. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants. Explosifs Class 2: Gases

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Decamethylcyclopentasiloxane

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 10 ppm

Commentaires sur les composants

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Decamethylcyclopentasiloxane (CAS: 541-02-6)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 97.3 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 24.2 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 97.3 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 24.2 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 17.3 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 4.3 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.3 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 4.3 mg/m³

Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

PNEC - eau douce; >0.0012 mg/l

- eau de mer; >0.00012 mg/l

- Sédiments (eau douce); 2.4 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 0.24 mg/kg

- Sol; 1.1 mg/kg

- Station d'épuration des eaux usées; >10 mg/l

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (CAS: 540-97-6)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 11 mg/m³

> Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 6.1 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.22 mg/m3

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m3 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.3 mg/m3

Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour

PNEC - Sédiments (eau douce); 2.826 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 0.282 mg/kg
- Sol; 3.336 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; >1.0 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Gas filter, type A EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Liquide opaque.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

рΗ Pas d'information disponible.

Point de fusion Pas d'information disponible.

Point d'écoulement Pas d'information disponible.

Point de congélation Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

211°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair 73°C Coupelle fermée.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limites Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

Autre inflammabilité

d'explosivité

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible. Densité de vapeur

Densité relative 1.050

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 500 cSt @ 25°C

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

flamme

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

Indice de réfraction Pas d'information disponible. Taille de particules Pas d'information disponible. Poids moleculaire Pas d'information disponible.

Volatilité
Pas d'information disponible.

Concentration de saturation
Pas d'information disponible.

Température critique
Pas d'information disponible.

Composé organique volatile
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. Les vapeurs

peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Liquide combustible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde Oxydes des substances suivantes: Carbone.

Silicium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL50 orale) Ce produit a une faible toxicité. Indéterminé. Les informations fournies s'appliquent au

composant majoritaire. DL₅o > 5000 mg/kg, Orale, Rat Valeur estimée.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Indéterminé. Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire. DL₅₀ > 5000

mg/kg, Cutanée, Lapin Valeur estimée.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL50 inhalation) Indéterminé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Non irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

vitro

Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. Les résultats d'une étude

de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le

décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par

une voie pertinente pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non

classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. Contact oculaire

Informations toxicologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) DL₅₀ > 24134 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) DL50 > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 8,67

(CL50

poussières/brouillards

mg/l)

Espèces Rat

Indications (CL50

inhalation)

CL₅o 8.67 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat

ETA inhalation

8,67

(poussières/brouillards

mg/l)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

vitro

Essais de génotoxicité - in Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la

vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie

pertinente pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour laPas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

reproduction - fertilité

Toxicité pour laPas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

reproduction - développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule

un exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 200 mg/kg, Cutanée, NOAEL 100 mg/kg, Orale, LOAEL 125 mg/kg, ,

rép.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des

picotements.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL50 orale) DL50 > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) DL₅o > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Date de révision: 01-04-20 Numéro de version: 4.000 Remplace la date: 24-10-18

DOWSIL RSN 0749 RESIN

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement.

Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets

néfastes sur l'environnement.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Toxicité Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: >16 μg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 hours: >2.9 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques OECD 202

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

ErC50, 96 heures: > 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

NOEC, 96 heures: 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Toxicité aiguë - terrestre NOEC, : >= 76 mg/kg, Eisenia Fetida (ver de terre)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique -

poissons aux premiers stades de leur vie

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

CL₅₀, 14 jour: >16 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

NOEC, 45 jour: >= 0.017 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

NOEC, 90 jour: >= 0.014 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique - NOEC, 21 jours: 0.015 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques OECD 211

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - plantes

ErC50, 72 heure: > 0.002 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

aquatiques Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - NOEC, 21 jour: 0.0046 mg/l, Daphnia magna **invertébrés aquatiques** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable.

Biodégradation

- Dégradation 0.14%: 28 jours

(OECD 310)

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 57%: 28 jours

OCED 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Potentiel de FBC: > 500, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

bioaccumulation FBC: 2010, Poissons Valeur estimée.

Coefficient de partage log Pow: 5.2

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 8.87

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Mobilité Pas considéré mobile.

Coefficient - Koc: > 5000 @ 20°C Valeur estimée.

d'adsorption/désorption

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Mobilité Mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée

PBT et vPvB vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACH pour la vPvB. Cependant, le D5 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D5 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants. Sur la base d'un groupe d'experts scientifiques indépendants, le ministre canadien de l'Environnement a conclu que "le D5 ne pénètre pas dans l'environnement en quantité ou en concentration ni dans des conditions qui ont ou pourraient avoir un effet nocif immédiat ou à long terme sur l'environnement ou biologique, ou qui constituent ou pourraient constituer un danger pour l'environnement dont dépend la vie ".

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACh pour le vPvB. Cependant, le D6 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D6 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Decamethylcyclopentasiloxane

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 70

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. DSI

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅o: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 01-04-20

Numéro de version 4.000

Remplace la date 24-10-18

Numéro de FDS 13649

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Lisa Bland